



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 09/02/2020

DOSSIER DE PRESSE

Petites villes de demain

Un programme accélérateur de la relance

Le programme gouvernemental « Petites villes de demain » (PVD) cible les collectivités de moins de 20 000 habitants, qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité : accès aux services, aux commerces, à la santé, activités économiques, événementielles, culturelles etc.

Ce programme a pour vocation de donner aux élus des Petites Villes de Demain davantage de moyens pour concrétiser leurs projets, tout au long de leur mandat communal et intercommunal. Ils seront notamment accompagnés dans leurs projets de revitalisation en matière d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement de l'artisanat, du commerce et des services, de valorisation des qualités architecturales et patrimoniales de leur commune ou encore d'implication des habitants dans les projets.

PVD propose à la fois un cadre de travail et une méthode partenariale, qui rassemblent au côté des services de l'État, un grand nombre de partenaires nationaux (Banque des territoires, ANAH, CEREMA). Ils viennent souvent compléter l'offre existante, proposée par le conseil départemental et le conseil régional. Chacun l'enrichit et y apporte sa propre contribution, pour augmenter les chances de concrétiser tous les projets.

Au regard de la diversité des territoires, la ministre de la cohésion territoriale et des relations avec les collectivités territoriales a fait le choix de confier aux préfets le soin d'identifier, en concertation avec les élus intéressés, et notamment sur la base d'une analyse menée par l'INSEE portant sur les fonctions de centralité accomplies par les collectivités, les communes concernées par ce nouveau programme de l'État.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

Petites Villes de Demain en Creuse

En Creuse, 20 communes ont été sélectionnées, aux termes d'échanges entre les élus, les sous-préfets et les services de l'État. Certaines communes ont obtenu cette labellisation dans le cadre de candidatures groupées, dès lors que le nombre de candidatures susceptibles d'être retenues était limité.

Le programme PVD correspond parfaitement à une des actions inscrites au Plan particulier pour la Creuse, signé par le Premier ministre et les acteurs du territoire le 5 avril 2019 et aujourd'hui dynamisé par le Plan de relance gouvernemental, auquel contribuent les collectivités locales et la Banque des Territoires.

Dès à présent, les élus concernés vont pouvoir bénéficier des premières aides, notamment au recrutement d'un chef de projet, l'État et la Banque des territoires prenant à leur charge 75% du coût de ce poste, ainsi que les dépenses de formation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il appartient aux élus de définir leur projet de territoire. Une offre spécifique d'accompagnement, prévue par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), peut leur être proposée pour la conception de ce projet, qui gagnera à être conçu sur plusieurs années, avec un maximum d'acteurs intéressés. De même, ils pourront être accompagnés par la direction départementale des territoires dans la mise en œuvre d'une opération de revitalisation du territoire (ORT), un outil juridique qui donne des droits spécifiques sur le plan réglementaire et fiscal.

Le Gouvernement a fait de la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs une priorité de son action en matière de cohésion des territoires. Après Action cœur de ville, qui concerne la revitalisation des villes moyennes, il a souhaité étendre l'offre de services proposée par l'État à davantage de communes.

Les 20 Petites villes de demain creusoises :

Ahun	Crocq
Aubusson	Auzances
Bénévent-l'Abbaye	Chénérailles
Bonnat	Mérinchal
Bourganeuf	Lavaveix les Mines
Évaux-les-Bains	Crozant
Boussac	Dun-le-Palestel
Gouzon	Felletin
Jarnages	La Souterraine
La Courtine	Saint-Vaury

Quel soutien de l'État ?

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- **l'accès à un réseau national**, le Club *Petites villes de demain*, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme ;
- l'apport de **financements sur des mesures thématiques ciblées** mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place ;
- le **soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire.

S'agissant du soutien en ingénierie apporté par l'État, il sera de deux ordres :

- d'une part, les PVD pourront en tant que de besoin mobiliser des crédits d'étude, permettant de réaliser des diagnostics de situation et de définir des programmes nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des centres-bourgs, en termes d'habitat, de services, de mobilité ou encore de développement durable ; la Banque des territoires, dans un souci de simplification des circuits, envisage de confier la gestion et l'instruction des demandes, par le biais d'une convention d'intermédiation, au conseil départemental de la Creuse ; c'est l'objet d'une déclaration d'intention signée le 9 février 2021 entre le directeur de la Banque des Territoires et la présidente du conseil départemental.
- d'autre part, les PVD pourront bénéficier si elles le souhaitent de l'appui de chefs de projet dont l'État assurera le financement à hauteur de 75 % du coût du poste ; leur nombre n'est pas encore déterminé, mais il sera en tout état de cause inférieur à celui des communes labellisées PVD.